REGLEMENT PARTICULIER
COURSES DE COTE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBIILE ALLIANCE
Organise le 6 – 7 et 8 juin 2014.
Une épreuve automobile C/C nationale dénommée :

10ème Course de Côte Nationale de GEMENOS – LA BAUME.

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne 2014 coefficient 3.
Les Challenges Course de Côte 2014 du Comité P.A.C.A. coefficient 2.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur sous le n° **43** en date du 1er avril 2014 et enregistré à la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation n° **115** en date du 16 avril 2014

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Epreuves nationales

Président de Collège des Commissaires Sportifs	M. PERRIN Michel	2197	0515
Commissaires Sportifs	Mme EYDOUX Christine	8178	0727
	M. RASORI Jean	2320	0605
Secrétaire du Collège	Mme NOEL Sylvie		
Directeurs de Course	M. EYDOUX André	7205	0727
	M. HECTOR Jean Claude	1805	0321
Directeurs de Course Adjoints	M. RICHARD Robert	44762	0701
	M. BONNIN Claude	14260	0729
	M. POUQUINE Georges	20225	0728
D.C. Délégué au parcours poste N° 15	Mme VINCENSINI Marie-Odile	9656	0727
D.C. Délégué au parcours poste N°22	Mr BONNAUD Alain	8481	1714
D.C. Délégué à l'ouverture de route	M. SCHMIT Clair	9199	0729
Commissaire Technique responsable	M. LAMBERT Lismon	3582	0726
Commissaires Techniques adjoints	M. FRANCOU Bertrand	4010	0729
	M. BLANC Philippe	38131	0727
	M LAPIQUE Daniel	5826	0729
	M BORDERON Loys	183288	0727
	M FORESTELLO Jean Pierre	11620	0721
Commissaire Technique Stagiaire	Mme PECQUEUX Céline	227105	0729
Secrétaire des Vérifications Techniques	Mme OUGIER Chantal		
Personne chargée du contrôle de la sécurité	M. GHIGO Gérard	1967	0729
Chargés des relations avec les concurrents	Mme COSTES BEDRUNE	5839	0729

	Martine		
	M PINON Jacky	5330	0725
Commissaire Sportif chargé des convois :	Mr SCHMIT Clair	9199	0729
Commissaire Sportif chargé de la vérification des publicités	Mr COSTES Bernard	5840	0729
Médecins	Dr MAILLOUX André	152162	0704
Chargé de la mise en place des moyens	Mr PASCAL Aimé	3329	0722
Chronométreurs	Mme RICHARD MC	49602	0701
	Mr MARTIN Christophe	0724	0727
	Mr ODETTO J C	3547	0729

Observateur FFSA

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements	le 02 juin 2014 à minuit (cachet de la poste faisant foi)
Publication de la liste des engagés :	le 04 juin 2014 à 23 heures
Vérifications administratives	le 06 juin 2014 de14h à 18h le 07 juin 2014 de 7h45 à 10h
Vérification Techniques	le 06 juin 2014 de 14h15 à 18h15 le 07 juin 2014 de 8h00 à 10h15.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :	le 07 juin 2014 à 11h. BRIEFING des Commissaires le 07 juin 2014 à 13 h sur la ligne de départ
Essais chronométrés (2 montées) :	le 07 juin 2014 de 14h00 à 18h00
Briefing des pilotes :	Un briefing écrit sera distribué aux VA. Si nécessaire un briefing oral aura lieu le 07 juin 2014 à 11h.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :	le 07 juin 2014 à 19h00.

Course : 3 montées

1ère montée 2ème montée et 3ème montée à la suite.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage

Affichage des résultats provisoires :	le 08 juin 2014, après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
Podium	le 08 juin 2014, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix	le 08 juin 2014 à l'ouverture du parc fermé.
1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs à l'Espace Sportif et Culturel de Gemenos,	le 07 juin 2014 à 10h, les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège

Course

- ..... 1ère montée
  ..... 2ème montée et 3ème montée à la suite.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives et	le 06 juin 2014 de 14h à 18h15
Vérifications techniques	le 07 juin 2014 de 7h45 à 10h15 Au Centre Culturel et Sportif de Gemenos.

- Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

RENAULT GEMENOS AUTOMOBILES 20, avenue de Verdun 13420 GEMENOS – T H : 60€ TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

- Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit 18h15 pour le vendredi 06 juin 2014 et 10h15 pour le samedi 08 juin 2014.

Pesage des voitures libre.

Pour les vérifications techniques, il est absolument obligatoire de déposer au sol tous les véhicules non accessibles, pour que les contrôles nécessaires puissent être effectués convenablement.

A l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés à prendre part aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la 1ère réunion est prévue le 07 juin 2014 à 10h00 signée et affichée par le Directeur de Course.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte 2014.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :
ASA ALLIANCE 05 rue St Cannat 13001 MARSEILLE
Jusqu'au 02 juin 2014 à minuit (cachet de la poste faisant foi).
Les frais de participation sont fixés à :
420 € pour les concurrents refusant la publicité optionnelle de l'organisateur réduite à
210 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagement enregistré est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.
Forfait : Tout concurrent y compris ceux engagés à l'année au championnat de France devra notifier son forfait par lettre ou fax ou mail :
Dans le cas où le concurrent ne notifie pas son forfait avant le vendredi 06 juin

2014 à 12h00: la totalité de l'engagement sera retenue.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 190
Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte 2014.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte 2014.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte 2014.
Les publicités obligatoires et optionnelles seront précisées par additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de GEMENOS – LA BAUME s'effectue sur la CD 2.
La course se déroulera en 3 montées.
Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.
Départ sur le CD 2, 800 mètres après le rond point du parc Saint Pons.
Arrivée 4681 mètres après le départ sur le CD 2
Pente moyenne :6%
Longueur du parcours : 4681 mètres
Modalités de retour au départ : en convoi par la route de course.
Parc départ : A l'entrée du Parc Concurrent – Gemenos. La mise en convoi sera organisée par le Commissaire Sportif affecté aux Convois. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté à la demande de ces autorités ne pourra participer à cette montée et ne pourra prétendre à une montée de remplacement. Parc arrivée : sur CD2

6.2P. ROUTE DE COURSE

La seule modalité d'accès au départ est d'emprunter la route qui traverse le village de Gemenos. Aucun concurrent ne pourra atteindre le départ s'il ne fait pas parti du convoi organisé par le Commissaire Sportif affecté aux convois.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu : CD2
Rappel : les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, et monter en convoi obligatoirement par groupe et classe. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce convoi, pourra être exclu de l'épreuve (par décision du Collège des Commissaires sportifs).

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte 2014.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés dans le village de Gemenos.
Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 heures, le vendredi 06 juin 2014.

Pour tout renseignement, contacter Monsieur LAPIQUE Daniel au 06 24 02 56 71.

Dans chaque parc concurrents, il est demandé :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.
Afin de permettre une optimisation de l'utilisation de la surface des parcs concurrents, l'organisateur n'accepte pas que les remorques (VL) soient garées sur ces espaces, et indiquera aux concurrents des emplacements à l'extérieur. Dans le même esprit, il ne pourra être accepté qu'un concurrent dispose sur le parc concurrent de plus de 2 véhicules, (1 PL + 1 VL ou 2 VL). Toute incompréhension ou mauvaise foi d'un concurrent à ce sujet sera soumise au Collège des Commissaires sportifs.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le Parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion de la course d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur le CD 2 entre le rond-point du Pont des Tompines et la ligne de départ dans le sens de la descente.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications :

Espace Sportif et Culturel - Gemenos

- pendant les essais et la course :

Au départ sur le CD2

- pendant le délai de réclamation après l'arrivée :

Au parc fermé final.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra à l'Espace Sportif et Culturel de Gemenos.

Téléphone permanence n° **06 21 08 39 86**

Centre de secours le plus proche :

HOPITAL AUBAGNE Téléphone n° **04 42 84 70 00**
S.M.U.R. Téléphone n° **04 42 84 71 11**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1p. Essais :
Voir règlement standard des Courses de Côte 2014.

7.2p. Conférence aux pilotes (briefing) :
Un briefing écrit sera distribué aux vérifications administratives. Chaque pilote devra émarger cette distribution. Si nécessaire une conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le 07 juin 2014 avant les essais chronométrés à 11 h. Dans ce cas la présence de tous les pilotes est obligatoire et devront emmarger la feuille de présence.

7.3p. Course :
Voir règlement standard des Courses de Côte dans France Auto spécial règlement 2014
Procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4p. Echauffement des pneumatiques :
Echauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule : non autorisé.
L'utilisation de couvertures chauffantes, ou tout dispositif analogue, n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels, et, est interdite entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

7.5p. Essence :
Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne de carburant, même en cas de départs répétés suite à des interruptions. Il ne sera pas permis au concurrent de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte 2014.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

- Pour les essais chronométrés :

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps de l'une des deux montées d'essais
Les classements des essais seront affichés au Parc.

- Pour la course :

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course, les temps seront pris au millième. Les classements provisoires seront affichés au parc fermé final, le dimanche 08 juin 2014, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Il sera établi :
Un classement général, un classement général féminin,
Un classement pour chacun des groupes, comme défini à l'article 4.1 du règlement standard.
Un classement pour chacune des classes, énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Scratch	1er 300 €	2ème 200 €	3ème 100 €	
Groupe	1er 300 €	2ème 200 €	3ème 100 €	
Classe	1er 200 €	2ème 130		
Dame	1er 150 €			

Attention :
Les prix ne sont pas cumulables.
Dans les groupes comportant moins de 5 (cinq) partants, 50% des prix prévus au groupe seront distribués
Dans les classes comportant moins de 5 (cinq) partants, 50% des prix prévus à la classe seront distribués.

10.3p. Coupes :
Pour les groupes il sera remis :
Moins de 6 partants : 1 coupe
De 7 à 12 partants : 2 coupes
Plus de 12 partants : 3 coupes
Pour les classes, il sera remis :
De 1 à 3 partants : 1 coupe
De 4 à 8 partants : 2 coupes
Plus de 8 partants : 3 coupes
Il sera remis une coupe à la première féminine.
Les coupes ne sont pas cumulables.

10.5p. Remise des prix et coupes :

La remise des prix aura lieu le 08 juin 2014 dès l'ouverture du parc fermé
(Podium Rond-Point des Tompines).
Les pilotes classés qui ne se présenteront pas, perdront le bénéfice de leur prix.

10.6p. Remise des chèques et palmarès :
Les prix ne seront pas distribués sur le podium, mais seront envoyés individuellement, avec les palmarès, par courrier, la semaine suivant le meeting, à l'adresse des pilotes, indiquée sur le bulletin d'engagement (Voir article 1.2p)